



CLUB CORVETTE QUÉBEC

RÈGLEMENT ET RÈGLES DE CONDUITE

CE DOCUMENT FAIT RÉFÉRENCE AUX RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ
POUR TOUS NOS MEMBRES LORS DE NOS ACTIVITÉS.

RÈGLEMENT

1. Le respect de chacun est de mise afin de conserver une bonne entente entre tous.
2. Toutes les activités sont libres et volontaires.
3. **Tous les membres peuvent planifier une sortie** en la soumettant au conseil d'administration pour que celle-ci soit publiée de façon officielle, et ce, afin que tous les membres en soient informés.
4. Les **activités sont réservées aux membres** du Club seulement. Cependant, un propriétaire de corvette non-membre peut participer à une activité, mais devra adhérer au Club pour des activités subséquentes.
5. Tous les membres peuvent covoiturés la personne de son choix.
6. Pour les activités avec réservations : le membre est responsable des frais d'annulation, si ce dernier n'a pas annulé dans les délais requis.

LA SÉCURITÉ

Puisque le nombre de membres augmente continuellement ce qui nous impose d'être doublement prudents **lors de nos sorties en convoi**, il est **essentiel** d'établir certaines règles de conduite afin de s'assurer de la sécurité de tous.



CLUB CORVETTE QUÉBEC

1. Tous les membres devraient avoir avec eux, si possible, leur cellulaire afin de pouvoir communiquer avec le véhicule de tête en cas de besoin ou d'urgence.
2. Tous les membres devraient avoir dans leur cellulaire; le nom et numéro de téléphone de tous les membres afin de pouvoir les contacter en cas de besoin.
3. Les indications du trajet et des points de ralliement sont fournies à tous avant chaque départ.
4. Le véhicule de tête garde toujours une vitesse constante et sécuritaire afin que chacun puisse suivre le convoi.
5. Il est **à noter que vous n'avez pas à faire de dépassements dangereux** lors de convoi. Si pour une raison ou une autre, il vous est impossible de dépasser de façon sécuritaire, veuillez aviser le véhicule de tête afin qu'il ralentisse ou se rende au prochain point de ralliement pour que tous se rejoignent.
6. Lors de convoi sur l'autoroute dès qu'il est possible, les véhicules doivent prendre la voie de droite de façon sécuritaire.
7. Si vous **désirez sortir** du convoi, **veuillez aviser immédiatement** le véhicule de tête.
8. De soir, il est impossible de reconnaître les véhicules, le convoi est donc automatiquement dissous et chacun peut rouler à la vitesse désirée.
9. Sur l'autoroute, **sur la voie de gauche**, veuillez **porter une attention particulière au véhicule qui se rapproche, laissez-le passer** et chacun fera la même chose.
10. Si vous avez, sur l'autoroute, un véhicule qui suit de trop près et qui semble dangereux, aviser le véhicule de tête, celui-ci sortira à la prochaine sortie afin que ce véhicule nous dépasse et nous reprendrons notre route par la suite.
11. Sur l'autoroute, lorsque nous sommes en convoi sur la voie de droite, si un membre décide de faire une accélération ou un dépassement sur la voie de gauche, soyez conscients que vous êtes responsable des conséquences (radars).
12. **Si un membre s'arrête sur l'autoroute** pour une raison ou une autre, **seulement le véhicule de queue peut s'arrêter** pour porter assistance, mais le véhicule qui s'arrête **doit aviser le plus tôt possible le véhicule de tête** et celui-ci s'arrêtera à la prochaine sortie ou au point de ralliement avec le reste du convoi.
13. Lors de manœuvres de changement de voies, il **est important de toujours mettre le clignotant** afin que tout le monde comprenne la manœuvre que nous allons faire.
14. Après un dépassement, assurez-vous d'avoir une distance raisonnable avant de vous ranger devant le véhicule que vous venez de dépasser, et ce, afin d'éviter des freinages brusques ou des accidents.



15. **Une attention particulière doit être portée aux véhicules lourds**, assurez-vous de voir le conducteur dans votre rétroviseur avant de vous déplacer devant celui-ci.
16. Dans les villes et villages, il est de plus en plus difficile de rester dans le convoi en raison des lumières de circulation. Le véhicule de tête attendra le groupe seulement à la sortie de la ville ou du village dans un endroit sécuritaire pour tous. Si un membre se perd, il contacte le véhicule de tête, on lui donnera des indications ou un membre ira le chercher.
17. Il est **important que chaque véhicule surveille dans son rétroviseur** le véhicule derrière lui afin qu'il s'assure que celui-ci voit les changements de direction du convoi devant lui.
18. En convoi, tous et chacun doivent garder une distance uniforme.
19. Si vous prenez trop de distance, le ou les véhicules derrière vous, vous dépasseront afin de garder une distance constante pour le convoi.

SITES OFFICIELS D'INFORMATION

Trois **sites Web officiels** pour les activités futures :

- ✚ Internet www.clubcorvettequebec.ca
- ✚ FaceBook – Club Corvette privé – pour les membres seulement
- ✚ FaceBook – Club Corvette Québec – visible pour le public

Un courriel est envoyé pour chaque activité. Cependant, rien n'empêche les membres de se contacter entre eux par téléphone, message texte ou sur la page Facebook privée pour organiser de petites activités.

COMMANDITAIRES

Nous avons des commanditaires, lorsqu'il est possible, encouragez-les. Une carte de membre vous est remise chaque année afin de vous identifier auprès de nos commanditaires pour qu'ils constatent notre appréciation.

Les activités sont organisées **pour avoir du plaisir** et non pour faire de la vitesse;
La prudence est de mise en tout temps.

Bonne saison à tous!